



REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DU PLESSIS-BOUCHARD

Département du Val d'Oise
Canton de Domont
Arrondissement d'Argenteuil
Etat civil

DECISION DU MAIRE

N° DEC20260076

PRISE LE 18 août 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION
D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL RESULTANT DE LA
DELIBERATION DU 9 AVRIL 2026

OBJET : Portant reprise des terrains concédés dans le cimetière communal

Le Maire du Plessis-Boucard,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°DEL20260409-004 du 9 avril 2026 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

DECIDE

Article 1 :

A partir du 1^{er} janvier 2029, il sera procédé dans le cimetière communal à la reprise :

- a) Des terrains concédés en 2011 pour une durée de 15 ans,
- b) Des terrains concédés en 1996 pour une durée de 30 ans,
- c) Des terrains concédés en 1976 pour une durée de 50 ans.

Article 2 :

Les familles intéressées devront faire procéder à l'enlèvement des monuments funéraires, sinon il y sera procédé d'office par la commune.

Ces objets resteront à la disposition des familles pendant un an.

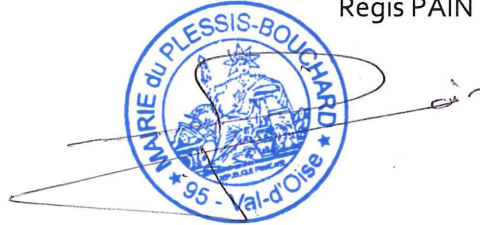
Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché dans la commune.

Article 4 :

Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire,
Régis PAIN



Le présent acte administratif a été :

- Transmis en Préfecture le : 25/08/2026
- Publié sur le site internet le : 27/08/2026

En application des articles L.2131-1 et R.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rendu exécutoire le 27/08/2026

Le Maire
Régis PAIN

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte administratif pendant un délai de deux mois commençant à compter de la plus tardive des dates suivantes :

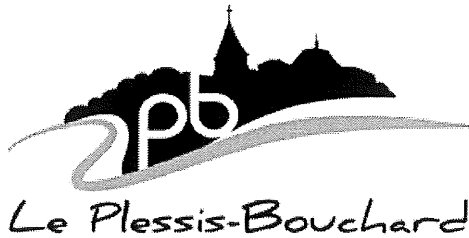
- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil,
- date de sa publication,
- ou à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'intermédiaire de l'application « télérecours citoyen », accessible à partir du site internet : www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Maire de la commune du Plessis-Bouchard, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Maire du Plessis-Bouchard,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Cet acte est publié sur le site internet: <https://ville-le-plessis-bouchard.fr>»



MAIRIE
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON DE DOMONT

SERVICE POPULATION

Affaire suivie par : Service Etat Civil

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

DECISION DU MAIRE n° DEC20260076

Portant reprise des terrains concédés dans le cimetière communal.

Le Maire du Plessis-Bouchard
Vu le Code général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération du 9 avril 2026

DECIDE

ARTICLE I : - A partir du 1^{er} janvier 2029, il sera procédé dans le cimetière communal à la reprise :

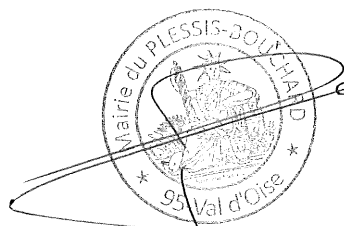
- a) des terrains concédés en 2011 pour une durée de 15 ans.
- b) des terrains concédés en 1996 pour une durée de 30 ans.
- c) des terrains concédés en 1976 pour une durée de 50 ans.

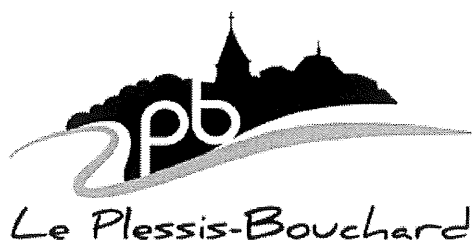
ARTICLE II : - Les familles intéressées devront faire procéder à l'enlèvement des monuments funéraires, sinon il y sera procédé d'office par la commune.

Ces objets resteront à la disposition des familles pendant un an.

ARTICLE III : - Le présent arrêté sera affiché dans la commune.

Fait au Plessis-Bouchard le 18 août 2026


Le Maire
Régis PAIN



MAIRIE
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON DE DOMONT

SERVICE POPULATION

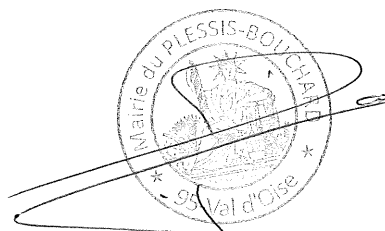
Affaire suivie par : Service état-civil

**REPRISES DES CONCESSIONS 15 ans
ARRIVANT A EXPIRATION EN 2026.**

**Le Maire avise la population que les concessions ci-dessous
seront reprises, sauf renouvellement, le 1^{er} janvier 2026.**

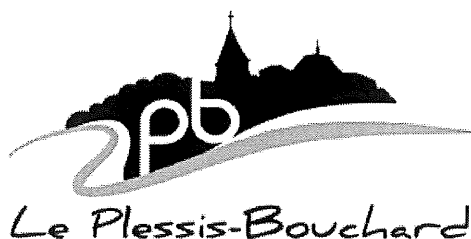
<u>Numéro de plan</u>	<u>Nom</u>	<u>Date d'achat</u>
NC-2036	SCHEUER	07/10/1981
COL-23	RAYBAUD	28/09/2011
COL-26	BRETON	15/11/2011

Fait au Plessis-Bouchard, le 18 août 2026.



Le Maire,

Régis PAIN



MAIRIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON DE DOMONT

SERVICE POPULATION

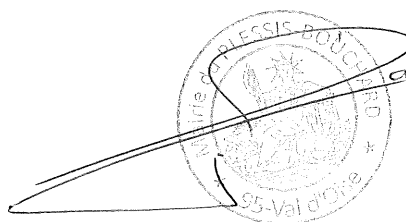
Affaire suivie par : Service état-civil

**REPRISES DES CONCESSIONS TRENTENAIRES
ARRIVANT A EXPIRATION EN 2026.**

Le Maire avise la population que les concessions ci-dessous
seront reprises, sauf renouvellement, le 1^{er} janvier 2029.

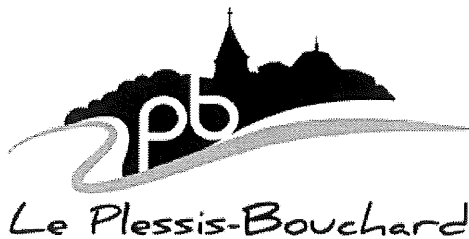
<u>Numéro de plan</u>	<u>Nom</u>	<u>Date d'achat</u>
NC-896	DUCHESNE	17/06/1966
NC-980	ICHIER	23/07/1966
NC-970	L'HUILLIER	15/02/1966
NC936	GALAITSIS	21/05/1996
NC-900	FONTAINE	16/09/1996
NC-908	DUCOUDERCQ	27/08/1996
NC-931	SANNIER	22/08/1996
62A AC3	LECREURER	23/06/1966
103 AC2	GANDON	20/07/1936
NC-982	LASSERRE	11/08/1966
NC-968	LANGLET	14/02/1966
NC-910	BRIAND	26/11/1966
105-AC2	PONCELET	14/09/1936
NC-981	PARIZET	25/07/1966
61A AC3	DESSAILLY	08/06/1966
108 AC2	GOSNET	24/04/1936
NC-986	WEBER	17/12/1966
60 A AC3	PASSERAT	10/11/1936
NC-969	DIQUERO	21/01/1966
298 AC3	PERU	09/03/1966

Fait au Plessis-Bouchard, le 18 août 2026.



Le Maire,

Régis PAIN



MAIRIE
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON DE DOMONT

SERVICE POPULATION

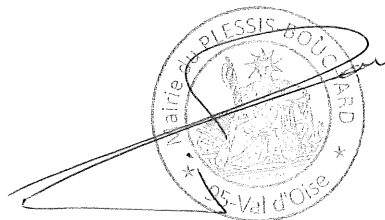
Affaire suivie par : Service état-civil

**REPRISES DES CONCESSIONS CINQUANTENAIRES
ARRIVANT A EXPIRATION EN 2026.**

**Le Maire avise la population que les concessions ci-dessous
seront reprises, sauf renouvellement, le 1^{er} janvier 2029.**

N° de plan	Nom	Date d'achat
NC -2182	MOULIN	17/03/1976
NC-2183	AUDIN	07/05/1976
NC-2126	GARDE	03/06/1976
NC-2152	DEMAREST	10/06/1976
NC-2062	VEDY	16/06/1976
NC-2151	KAYSER	22/09/1976
NC-2150	RODHAIN	30/09/1976
NC-2125	PETIT-PAS	05/11/1976
NC-2084	PITON	12/11/1976
NC-2083	GENEST	12/11/1976
NC-2149	ROBERT	18/11/1976

Fait au Plessis-Bouchard, le 18 août 2026.



Le Maire,

Régis PAIN